

STRATÉGIE NATIONALE DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION DE L'ENFANCE Agir !

La CNAPE salue la volonté opérationnelle de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance dévoilée par Adrien Taquet. Les mesures s'accordent, pour la plupart, avec les positions défendues par la fédération. De longue date, la CNAPE plaide pour l'essor de la prévention dans tous les domaines et tous les temps de l'enfant, et prône la diversification des réponses afin que les besoins des enfants et des familles soient mieux pris en compte.

Parmi les mesures présentées, la CNAPE approuve le « virage préventif » donné à la protection de l'enfance. Dans le droit fil de la loi de 2016, la santé est appelée à prendre une place de premier plan. Certes, ces annonces ont déjà été entendues et sont contenues dans les textes mais elles sont marquées par une réelle volonté de mise en œuvre pour porter les efforts en amont, avant que le danger ne menace et n'atteigne les enfants. Elles invitent aussi à améliorer le traitement des informations préoccupantes, ce qui peut apparaître bien terre à terre et procédural. Cependant, il est indispensable de fiabiliser ce dispositif, principale porte d'entrée des situations de danger dont le traitement est déterminant pour l'enfant et sa famille.

La stratégie accorde une large place aux droits des enfants, notamment en matière d'expression et de participation, à l'égard desquels des progrès restent à faire dans le cadre de la protection de l'enfance.

Évidemment, la question si pressante et si urgente de « préparer l'avenir » des jeunes majeurs sortant de l'aide sociale à l'enfance et des mineurs non accompagnés suscite des attentes que les seules annonces n'ont pu satisfaire. Gageons que les travaux en cours et les projets de texte apporteront des réponses à la hauteur des enjeux pour cette jeunesse et pour notre société qui ne peut les ignorer.

Enfin, cette stratégie rappelle que l'Etat doit être partie prenante et apporter sa part à la protection de l'enfant, tant du point de vue de la mise en œuvre des politiques publiques qui relèvent de sa compétence et qui interfèrent sur la protection de l'enfance, que de son rôle de garant de l'égalité de traitement dans l'ensemble des territoires métropolitains et ultramarins. Le ministre compte sur la contractualisation entre l'Etat et notamment les Départements pour y parvenir. Il est à espérer que la préfiguration d'un organe national à l'horizon 2021 assure la cohérence de l'ensemble du dispositif de protection de l'enfance et une mise en œuvre plus harmonieuse.

Il est indispensable aujourd'hui qu'une impulsion soit donnée à l'ensemble des acteurs de terrain avec une gouvernance forte pour une mise en œuvre de la protection de l'enfance dans toutes ses dimensions. Même si les moyens financiers annoncés par le ministre en soutien à cette stratégie semblent modestes au regard des besoins réels, y compris en moyens humains, cette « stratégie de l'exécution », véritable défi, a le mérite d'exister. Sans attendre, il faut nous mobiliser davantage et œuvrer ensemble.

CONTACT

**Marie-Charlotte
Lanniée**

Responsable de la
communication

01 45 83 07 00

mc.lanniee@cnape.fr

À PROPOS DE LA CNAPE

Depuis 70 ans, la CNAPE, la fédération des associations de protection de l'enfant, contribue à promouvoir la place de l'enfant au sein des politiques publiques, à le protéger et à l'accompagner lorsqu'il est en difficulté. Enfants en situation de danger ou en risque de l'être, en situation de handicap, concernés par la justice civile ou pénale, ou confrontés à des problèmes d'insertion, tous sont au cœur des priorités de la CNAPE. La CNAPE est reconnue d'utilité publique depuis 1982.